Focus «Durable» en e-gestion de patrimoine

PostFinance distingue trois types de placements financiers: les conventionnels, les responsables et les durables. Les placements conventionnels ne tiennent pas compte des facteurs de durabilité ou des critères ESG. Les placements responsables mettent l'accent sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (les «critères ESG») dans le cadre du processus d'investissement classique et tiennent compte des répercussions potentielles sur la performance des placements. Les placements financiers durables visent un effet mesurable sur la durabilité. Autrement dit, les placements financiers doivent être compatibles avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou contribuer à leur réalisation.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la feuille d'information «Produits financiers durables et responsables».

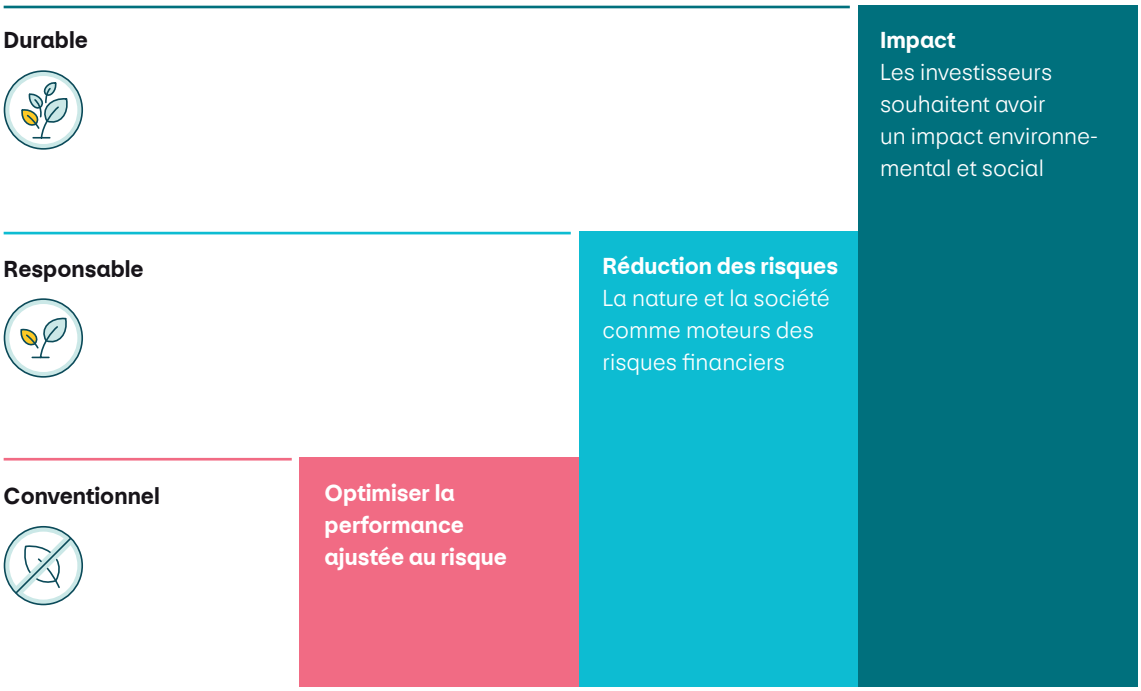

Objectif du focus de placement «Durable»

Le focus «Durable» de l'e-gestion de patrimoine appartient à la catégorie des solutions de placement «durables» et vise la compatibilité avec l'objectif climatique Zéro émission nette d'ici 2050. Pour ce faire, l'e-gestion de patrimoine investit dans des fonds et des ETF sélectionnés selon des critères définis. Chaque fonds et chaque ETF de la sélection poursuit un objectif climatique de réduction crédible en vue de l'objectif Zéro émission nette en 2050. L'objectif de durabilité de l'e-gestion de patrimoine «Durable» se concentre sur la conformité climatique de l'ensemble du portefeuille. Cela doit notamment permettre de stimuler la transition vers une réduction des émissions de CO_2 de l'économie. L'objectif est donc d'avoir un impact sur l'entreprise et non sur les investisseurs (voir l'aide-mémoire «Solutions de placement durables et responsables de PostFinance» page 9). D'autres objectifs environnementaux et/ou sociaux ne sont pas spécifiquement pris en compte.

Composition

Le focus «Durable» se compose de différents fonds et ETF gérés par des asset managers externes, qui poursuivent chacun un objectif climatique Zéro émission nette d'ici 2050 et sont donc compatibles avec l'objectif climatique cité.[1] Au moins 80% des fonds gérés dans le portefeuille du focus «Durable» sont investis dans des fonds et des ETF de gestionnaires de fortune externes qui remplissent les critères climatiques définis par PostFinance. Ainsi, la grande majorité des placements sont compatibles avec l'objectif climatique Zéro émission nette d'ici 2050.[2] PostFinance a mis en place un processus de sélection rigoureux afin de garantir le respect de l'objectif Zéro émission nette pour le climat et d'obtenir une opportunité de rendement conforme au marché. Pour des raisons de durabilité, nous renonçons actuellement à investir dans la catégorie de placement «Or». Les gestionnaires de fortune externes des fonds et des ETF en question poursuivent en outre leurs propres stratégies en matière d'engagement et de droit de vote. Ils peuvent ainsi inciter les entreprises à mettre en œuvre leurs objectifs climatiques de manière cohérente et à soutenir la transition vers une économie respectueuse du climat.

[1] La politique climatique suisse vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour y parvenir, les émissions suisses de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro émission nette d'ici 2050.

[2] PostFinance s'engage à ce que tous les fonds et ETF de l'Asset Allocation stratégique aient été sélectionnés selon les critères climatiques et s'efforcent d'être compatibles avec l'objectif climatique Zéro émission nette en 2050. En raison de l'exigence de volume minimal de 80%, l'Asset Allocation tactique peut aussi comporter des fonds et des ETF qui ne poursuivent pas d'objectif de durabilité. Ceux-ci ne doivent pas dépasser 20% de l'allocation totale. PostFinance s'efforce de maintenir la part de placements non durables à un niveau aussi bas que possible.

Processus de sélection

PostFinance a défini un processus de sélection à plusieurs niveaux afin de n'intégrer dans le focus «Durable» que des instruments financiers qui poursuivent de manière crédible l'objectif Zéro émission nette pour le climat et offrent des opportunités de rendement conformes au marché. Le graphique à droite explique le processus de sélection. Une fois la stratégie de placement définie, la deuxième étape consiste à vérifier les critères minimaux. Ceux-ci garantissent que seuls les instruments financiers avec un objectif de réduction climatique sont pris en compte.

Exigences minimales concernant les ETF et les fonds émis par des gestionnaires de fortune externes

- Objectif de réduction climatique: l'instrument financier doit suivre un objectif de réduction climatique contraignant. Cela signifie que le gestionnaire de fortune contrôle régulièrement la réalisation des objectifs et met en œuvre les mesures correspondantes afin de garantir l'objectif climatique Zéro émission nette.
- Couverture: l'objectif climatique de réduction et les objectifs doivent s'appliquer à au moins 80% du patrimoine investi dans le cadre de l'instrument financier correspondant et sur l'ensemble du portefeuille.
- Vérification de l'objectif Zéro émission nette pour le climat: l'asset manager externe doit vérifier au moins une fois par an que l'instrument financier a atteint l'objectif climatique Zéro émission nette défini.
- Publication de l'impact sur le climat: l'asset manager externe doit publier l'impact sur le climat pour l'instrument financier.
- Stewardship: pour les placements en actions, l'asset manager externe doit suivre une politique de stewardship accessible au public. Cette politique décrit la responsabilité de l'asset manager d'exercer une influence active sur les entreprises. Cela comprend l'exercice du droit de vote, le dialogue avec les entreprises sur les questions climatiques ainsi qu'une stratégie d'escalade si les objectifs ne sont pas atteints.
- Approches d'investissement durable: outre les exclusions, au moins trois autres approches de Sustainable Investing sont mises en œuvre pour l'instrument financier spécifique (p. ex. exercice du droit de vote, engagement avec des entreprises, Best-in-Class, orientation climatique, etc.).

1. Définition des stratégies de placement
Pour commencer, les objectifs et les directives de placement sont définis.

2. Contrôle des critères minimaux
Dans le cadre d'un processus de sélection à plusieurs niveaux, PostFinance identifie les instruments qui investissent dans une catégorie de placement prédéfinie (p. ex. pour le domaine Actions Suisse). PostFinance veille à ce que seuls les instruments financiers qui remplissent les critères climatiques fixés soient intégrés dans le groupe de référence.
(Ces critères comprennent notamment un objectif de réduction climatique contraignant, la publication de l'impact sur le climat, un stewardship actif ainsi que d'autres approches durables.)

3. Évaluation et sélection au moyen de la méthodologie climatique
Tous les instruments présélectionnés sont évalués à l'aide d'une méthodologie climatique développée par PostFinance qui mesure la crédibilité de l'orientation climatique. En outre, des indicateurs financiers quantitatifs tels que la volatilité, le rendement et d'autres indicateurs qualitatifs relatifs aux fonds / ETF sont intégrés. L'instrument le plus approprié est sélectionné sur la base de ces chiffres clés.

Évaluation et sélection au moyen du score climatique
Dans un troisième temps, sur la base de l'analyse des critères minimaux, tous les instruments financiers présélectionnés sont classés à l'aide de la méthodologie climatique développée en interne. Celle-ci évalue dans quelle mesure le fonds/ETF et l'asset manager externe sont crédibles par rapport à l'objectif Zéro émission nette pour le climat. Plus la crédibilité est élevée, plus la valeur l'est aussi. Pour ce faire, la qualité du parcours de réduction de l'asset manager externe, l'objectif de réduction climatique de l'instrument financier, mais aussi la qualité des exclusions ou des activités de stewardship sont analysées en détail. Pour chacun de ces critères, PostFinance définit un nombre maximal de points. Les critères sont pondérés différemment et influencent la valeur climatique finale en conséquence. Les pondérations varient en fonction de la catégorie de placement. Par exemple, aucun droit de vote ne peut être exercé dans les fonds obligataires. La méthodologie climatique sert de base à la réalisation de l'objectif Zéro émission nette pour le climat.

Validation et contrôle de plausibilité de l'objectif Zéro émission nette pour le climat

Lors de la validation, nous vérifions chaque année si les informations fournies par l'asset manager (sur l'instrument financier, les exclusions et les activités de stewardship) sont toujours valables et si la méthodologie climatique reste plausible. Si nous constatons un non-respect des critères minimaux, nous contactons l'asset manager et exigeons que des mesures soient prises afin que les critères minimaux soient à nouveau respectés. Dans le cas où le statut ne s'améliore pas dans un délai d'un an, nous envisageons le remplacement de l'instrument financier. En outre, les asset managers externes sont contactés chaque année afin de proposer de nouveaux produits pour le processus de sélection, lesquels sont contrôlés conformément à notre méthodologie climatique et intégrés s'ils sont jugés appropriés. La méthodologie climatique développée par PostFinance est contrôlée chaque année par un groupe consultatif externe. Si le groupe consultatif identifie un potentiel d'amélioration, il émet des recommandations que PostFinance peut mettre en œuvre. Les adaptations, le potentiel d'amélioration identifié et la décision de mise en œuvre sont documentés.

Groupe consultatif E- gestion de patrimoine Durable

Le groupe consultatif se compose de quatre expertes et experts.

- Vivien Büchler-Bezzola, la Poste, co-responsable Corporate Responsibility. Domaines de spécialité: développement d'entreprise durable, gestion de la transformation, gestion du climat, des objectifs à la mise en œuvre
- Michael Diaz, Wavestone, expert, domaines de spécialité: investissement durable, sélection de fonds de tiers
- Fabian Etter, swisscleantech, co-président, domaines de spécialité: objectifs Zéro émission nette pour le climat des entreprises suisses, évolutions réglementaires
- Eleanor Willi, rezonanz, CEO, domaines de spécialité: dialogue avec les entreprises et exercice du droit de vote, analyse de fonds de tiers sur la base de données de stewardship

Le groupe consultatif se réunit au moins deux fois par an et se concentre principalement sur la vérification de la «méthodologie climatique» de PostFinance. Le groupe consultatif n'a aucune compétence de décision ni pouvoir d'édicter des instructions vis-à-vis de PostFinance.

Publication des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif Zéro émission nette pour le climat (2050)

Les indicateurs climatiques pertinents sont publiés dans les rapports ESG et Swiss Climate Score. En outre, les clientes et les clients ont la possibilité de consulter ces indicateurs dans e-finance. Les chiffres clés présentés servent à garantir la transparence et doivent permettre de suivre l'évolution vers l'objectif Zéro émission nette pour le climat (2050). Les asset managers externes n'utilisent pas obligatoirement les mêmes indicateurs climatiques et de durabilité pour la construction et le monitoring de leurs instruments financiers.

Disclaimer

Le présent document est une **publicité.**

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 14
www.postfinance.ch

460.460 fr (dok.pf/pf.ch) 10.2026